

# Conditions générales de vente

Randonades définit ses conditions de vente (CDV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation. En cas de contradiction entre les CDV figurant en brochure et celles du site internet [www.randonades.com](http://www.randonades.com), ces dernières prévaudront. Nous vous informons que les formules de voyage proposées par Randonades sont considérées, au sens de la réglementation, comme des « forfaits », et qu'à ce titre, vous bénéficiez notamment des droits énoncés à l'article 13 ci-après.

## 1. NOTRE OFFRE DE SÉJOURS

Depuis notre site [www.randonades.com](http://www.randonades.com), nous mettons à votre disposition une information détaillée (fiches techniques) portant sur la nature et les spécificités de chaque voyage. Vous pourrez notamment consulter le programme jour par jour, des informations pratiques sur la destination et prendre connaissance de toutes les informations utiles pour sa réalisation (niveau d'implication physique, nombre minimum de participants...). Une rubrique « Dates et Prix » vous permettra d'avoir une indication sur le prix du voyage à la date envisagée.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations relatives au niveau d'implication physique requis pour entreprendre le voyage envisagé. Il incombe à chaque participant de déterminer, en fonction des informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires. En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de Randonades ainsi que de tout spécialiste (Ex : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre le circuit envisagé.

Notre offre de voyages comprend des circuits accompagnés ou non à réaliser en groupe ou en famille et des voyages sur mesure à concevoir, selon vos envies, avec notre aide. Nos voyages ne comprennent pas de transport jusqu'au lieu de commencement du circuit.

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 2.1. Acompte

Le prix d'un séjour s'applique par personne. Pour être considérée comme définitive, toute réservation doit être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du séjour additionné du montant total des assurances souscrites (mode paiement accepté : carte bancaire, chèque, chèques vacances, virement bancaire) et doit être effectuée :

- sur le site [www.randonades.com](http://www.randonades.com) ;
- par courrier (ou par courrier électronique) obligatoirement accompagnée du bulletin d'inscription rempli en totalité et signé et daté par le client.

La réception de l'acompte n'implique la réservation que dans la mesure des places disponibles.

Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

### 2.2. Solde

Le solde du montant du séjour devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ du séjour. Le non-paiement du solde à cette date entraîne l'annulation automatique de l'inscription, l'acompte restant acquis pour Randonades. Pour toute inscription à moins de 30 jours de la date de départ, le règlement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du séjour. Pour les paiements par carte bancaire (hors inscription en ligne sur [www.randonades.com](http://www.randonades.com)) le solde est débité automatiquement 30 jours avant le départ.

### 2.3. Convocation

Pour les circuits accompagnés, vous recevrez une convocation environ 15 jours avant le départ, sous réserve d'avoir réglé la totalité du séjour.

### 2.4. Dossier de voyage « circuits liberté »

Trois semaines avant le départ (et après réception et encaissement du solde), nous vous fournissons le dossier de voyage (pour 2 à 4 personnes) comprenant la liste des hébergements, des étiquettes pour vos bagages, un topo-guide descriptif du parcours, une cartographie précise et, sur demande, les traces GPS des parcours (format .gpx).

Pour l'envoi du dossier de voyage hors France métropolitaine, prévoir un supplément (dépendant de la destination). Si vous souhaitez recevoir des dossiers de voyage supplémentaires (+ 25€ par dossier), la demande doit être faite à l'inscription.

## 3. ACCESSIBILITÉ

Nos circuits requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et ne sont donc pas adaptables et/ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations sur l'accessibilité de nos voyages.

## 4. MINEURS

Les demandes d'inscription de mineurs de moins de 18 ans qui veulent entreprendre un voyage non accompagnés de leurs parents ou tuteurs, sous réserve de l'accord préalable de Randonades, devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ». Depuis le 15 janvier 2017, une autorisation de sortie de territoire, pour tout mineur français voyageant à l'étranger sans au moins l'un de ses parents ou responsable légal, est obligatoire. L'enfant mineur qui voyage sans au moins l'un de ses parents ou responsable légal devra présenter les trois documents ci-après :

- Pièce d'identité du mineur : carte nationale d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination.
- Formulaire d'autorisation de sortie du territoire, signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (information disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'autorisation de sortie du territoire concerne tous les mineurs voyageant sans au moins l'un de leurs parents, qu'ils aient un passeport ou pas. Le voyageur mineur devra également se munir en permanence au cours du voyage des coordonnées

(nom, adresse et numéros de téléphone) de ses parents ou tuteurs légaux afin de pouvoir établir un contact direct avec eux.

## 5. CESSIION DU CONTRAT

Conformément à l'article R 211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire (acheteur) qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage, tant que le contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Randonades de votre décision par tout moyen écrit permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par Randonades (avec un minimum de 50€ par dossier).

## 6. MODIFICATIONS

Après l'inscription et avant la date de départ, toute demande de modification de prestations (ajouts ou retractions, prestations supplémentaires, choix d'option, régime alimentaire, changement d'hébergement...), ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable de Randonades et le paiement des frais induits avec un minimum de 50€ de frais de dossier.

Toute modification de date ou de séjour induit l'application des frais d'annulation selon le barème ci-après.

## 7. ANNULATION DU FAIT DU VOYAGEUR

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Randonades et l'assureur (si assuré) par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception.

C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation. Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

En cas d'annulation, il sera fait application des dispositions énoncées au présent article et du barème suivant (hors primes d'assurances) :

- à plus de 60 jours du départ : 15 % du prix total du séjour ;
- de 60 à 31 jours du départ : 25 % du prix total du séjour ;
- de 30 à 21 jours : 30 % du prix total du séjour ;
- de 20 à 14 jours : 55 % du prix total du séjour ;
- de 13 à 8 jours : 70 % du prix total du séjour ;
- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix total du séjour ;
- la veille ou le jour 1 du séjour : 100 % du prix total du séjour.

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, les frais extérieurs au séjour souscrit chez Randonades et engagés par le ou les voyageurs(s) tels que frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, documents de voyages, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

L'abandon de votre part au cours de la randonnée ne donne droit à aucun remboursement. Lors d'une inscription à plusieurs : en cas d'annulation de la personne avec laquelle vous deviez partager une chambre (et de non remplacement par une autre personne), le supplément chambre individuelle pourra vous être facturé.

Les primes d'assurances ne sont jamais remboursables.

## 8. ANNULATION DU FAIT DE RANDONADES

Nous pouvons être exceptionnellement contraints d'annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis figurant dans la brochure. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 20 jours avant la date de départ initialement prévue et cela quelque soit la durée du séjour. Cette disposition impliquerait, bien sûr, le remboursement intégral des sommes que vous auriez versées. Nous nous efforcerions également de vous proposer un choix de séjours équivalents. Tous les frais annexes engagés par vous restent à votre charge (achat de billets de transport, hébergements, matériel nécessaire au voyage, etc.).

## 9. ASSURANCES

Vous pouvez souscrire, à l'inscription, à une assurance (assistance / rapatriement, annulation, interruption de séjour, bagages) qui s'ajoutent au prix du séjour ; conditions générales des contrats sur demande ou consultables sur notre site internet : <http://www.randonades.com/sejour-randonnee/comment-sinscrire>. Ces assurances ne peuvent prendre effet qu'après le paiement intégral du séjour. La souscription est accessible à tous les résidents européens.

### L'assurance annulation

Comprend le remboursement des sommes retenues en cas d'annulation de voyage justifiée avant le départ.

### L'assurance assistance / rapatriement

Comprend l'assistance aux personnes en cas de maladie ou d'accident pendant le séjour.

### L'assurance interruption de séjour

Comprend le remboursement des prestations non consommées en cas d'abandon justifié pendant le séjour.

### L'assurance bagages

Comprend le remboursement en cas de vol, détérioration ou perte de vos bagages pendant le séjour.

## 10. RESPONSABILITÉ

Conformément à la réglementation de la profession, Randonades est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de S.A.R.L. SAGA – MMA BP 27 69921 OULLINS.

Chaque voyageur est conscient qu'il peut courir certains risques inhérents à la pratique de la randonnée et dus, notamment, à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à Randonades et à ses différents prestataires, la responsabilité des accidents pouvant survenir du fait de ces risques. Ceci est également valable pour les ayants droit et tout membre de la fa-

mille de tout voyageur. Randonades ne peut être tenue pour responsable d'un accident dû à une imprudence individuelle, à une erreur personnelle d'itinéraire ou à une interruption volontaire au cours de la réalisation du voyage (notamment pour raisons climatiques).

Les renseignements indiqués sur nos fiches techniques sont donnés à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par l'accompagnateur. Randonades se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien-être du groupe ainsi que de modifier, si les circonstances l'exigent, les itinéraires ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur qui reste seul juge sur le terrain. Aucune indemnité ne saurait être due.

Pour les randonnées liberté, Randonades ne saurait être tenu pour responsable d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur. La randonnée liberté suppose l'acceptation d'un risque, qui peut être dû notamment à une modification des éléments naturels sur le parcours. Randonades ne peut être tenu responsable des accidents ou incidents résultant de l'imprudence d'un participant.

Nous vous rappelons que la personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur toutes les informations fournies par Randonades concernant le voyage de sorte que Randonades ne saurait être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la transmission de ces informations.

## 11. RÉCLAMATION

11.1. En cours de voyage, nous vous invitons à contacter Randonades si vous constatez une non-conformité dans la réalisation des prestations de votre voyage, en composant le numéro d'urgence qui vous sera communiqué sur les documents remis avant le départ. En cas de réclamation, il sera, le cas échéant, tenu compte de votre absence de signalement de toute non-conformité dans la réalisation des prestations au cours de votre voyage dès lors qu'elle pourrait avoir des conséquences financières.

11.2. Après votre voyage, toute réclamation devra être envoyée à Randonades, par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception dans les meilleurs délais après la date de retour, accompagnée des pièces justificatives.

## 12. UTILISATION ET PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par Randonades, société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan (66) sous le numéro 450 612 668 et dont le siège social est situé 30 allée Arago à PRADES (66500), en sa qualité de responsable de traitement. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à Randonades lors de l'inscription à un séjour. A défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant vos séjours, l'exécution de vos demandes (inscription, réalisation de prestations de voyage), vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques ou vous inscrire à notre lettre d'information. Randonades s'engage à ne pas transférer ni vendre des données personnelles vous concernant à des tiers. Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. En tout état de cause, en l'absence de contact émanant de votre part pendant une durée de cinq ans, vos données personnelles seront archivées pendant cinq ans supplémentaires avant leur suppression définitive. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.

## 13. DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du Tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. Randonades sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Randonades dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Le texte de transposition de la directive (UE) 2015/2302 en France est accessible sur le site internet de Légifrance à l'adresse suivante [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) rubrique « Les codes en vigueur » / « Code du Tourisme ».

### Conditions de vente mises à jour le 1er juillet 2018

**RANDONADES - S.A.R.L au capital de 5625 €**

N° Siret : 450 612 668 000 27 - APE : 7911 Z

Agence de voyages licence : LI06609001 – IM066100022

Jeunesse et Sport : 06604ET0001

Assurance RC : S.A.R.L. SAGA - MMA

BP 27 69921 OULLINS

Garantie financière : Groupama Caution 92000 NANTERRE